

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX

AH 135 / SIDR/ 89 RUE DE LA REPUBLIQUE - BAS DE LA RIVIERE
AH 51 / AISD/ 70 RUE DE LA REPUBLIQUE-BAS DE LA RIVIERE A SAINT DENIS
AZ 571 et 589 p / MME PEREYNE Lystelle / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 593 p / M. et MME POSSAMY Raymond / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 591 p / SCI SASSY / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 597/ 595 /599 p (EX AZ 36) / CONSORTS CHIAFFRE / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE

Je vous propose de vous prononcer sur les cessions, en pleine propriété, des terrains communaux désignés ci-après, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
VICTORIA

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX

AH 135 / SIDR/ 89 RUE DE LA REPUBLIQUE - BAS DE LA RIVIERE ;
AH 51 / AISD/ 70 RUE DE LA REPUBLIQUE-BAS DE LA RIVIERE A SAINT DENIS
AZ 571 et 589 p / MME PEREYNE Lystelle / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 593 p / M. et MME POSSAMY Raymond / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 591 p / SCI SASSY / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE
AZ 597/ 595 /599 p (EX AZ 36) / CONSORTS CHAFFRE / 5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-36 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


ARTICLE 1

Approuve les cessions, en pleine propriété, des terrains communaux, aux conditions mentionnées dans les tableaux joints en annexes et pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les acquéreurs concernés ;

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE Paul-Victoria VICTORIA

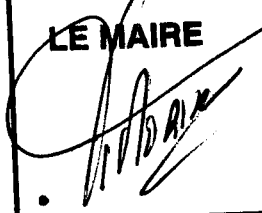

ANNEXE

CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX

REF. CAD.	SUPERFICIE	SITUATION	ACQUEREUR	MOTIVATION	CONDITIONS PRINCIPALES
AH 135	421 m ²	89 rue de la République Bas de la Rivière 97400 Saint-Denis	S.I.D.R	Ce terrain, sur lequel est implantée une construction en dur sous dalle de deux niveaux, est destiné à la réalisation d'une opération de logements aidés par la SIDR. Il est convenu que ce bailleur social prenne en charge le relogement de Monsieur André NIAMDILA, locataire au rez-de-chaussée du bâtiment dont le contrat de location est en cours.	Les conditions de la vente sont : 1 - Cession en pleine propriété de la parcelle. 2 - Superficie = 421m ² 3 - Prix : 196 000,00 € soit l'estimation des Domaines (280 000 €) après abattement de 30% tenant compte de la nature de l'opération envisagée (réalisation de logements sociaux ainsi que de l'obligation pour l'acquéreur de reloger l'occupant
AH 51	368 m ²	70 rue de la République Bas de la Rivière 97400 Saint-Denis	A .I.S.D (Association Islam Soumate Djamatte)	Cession du terrain d'assiette, compris dans la ZAC du Bas de la Rivière, à l'Association culturelle qui est actuellement dans le bâtiment situé sur le terrain communal cadastré AH 135 en cours de cession à la SIDR.	Les conditions de la vente sont : 1 - Cession en pleine propriété de la parcelle. 2 - Superficie = 368 m ² 3 - Prix : 95 680,00 € (compatible avec l'avis des Domaines n°411V0206/07 en date du 08/10/07)

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 0715-36

LE MAIRE

ANNEXE



CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX

REF. CAD.	SUPERFICIE	SITUATION	ACQUEREUR	MOTIVATION	CONDITIONS PRINCIPALES
AH 135	421 m ²	89 rue de la République Bas de la Rivière 97400 Saint-Denis	S.I.D.R	Ce terrain, sur lequel est implantée une construction en dur sous dalle de deux niveaux, est destiné à la réalisation d'une opération de logements aidés par la SIDR. Il est convenu que ce bailleur social prenne en charge le relogement de Monsieur André NIAMDILA, locataire au rez-de-chaussée du bâtiment dont le contrat de location est en cours.	Les conditions de la vente sont : 1 - Cession en pleine propriété de la parcelle. 2 - Superficie = 421m ² 3 - Prix : 196 000,00 € soit l'estimation des Domaines (280 000 €) après abattement de 30% tenant compte de la nature de l'opération envisagée (réalisation de logements sociaux ainsi que de l'obligation pour l'acquéreur de reloger l'occupant
AH 51	368 m ²	70 rue de la République Bas de la Rivière 97400 Saint-Denis	A.I.S.D (Association Islam Soumate Djamatte)	Cession du terrain d'assiette, compris dans la ZAC du Bas de la Rivière, à l'Association culturelle qui est actuellement dans le bâtiment situé sur le terrain communal cadastré AH 135 en cours de cession à la SIDR.	Les conditions de la vente sont : 1 - Cession en pleine propriété de la parcelle. 2 - Superficie = 368 m ² 3 - Prix : 95.680,00 € (compatible avec l'avis des Domaines n°411V0206/07 en date du 08/10/07)

0 0 0 0

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 0715-36

LE MAIRE

ANNEXE
CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX
AZ 571/589 - AZ 593 - AZ 591 - AZ 597-595-599- (EX AZ 36)
5001 RUE DES DEUX CANONS A SAINTE-CLOTILDE

<p>AZ 571 AZ 589 (ex AZ 572)</p>	<p>203 m² 165 m² ----- 368 m²</p>	<p>5001 rue des Deux Canons 97490 Sainte-Clotilde</p>	<p>Mme PEREYNGE Lystelle</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1 - Cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle. 2 - Superficie = 368 m² 3 - Prix : 11 040,00 € (soit 30,00 €/m²) correspondant au prix de vente plancher mentionné dans l'avis des Domaines n° 411V1205/07 du 27 août 2007.</p>
<p>AZ 593 (ex AZ 573)</p>	<p>248 m²</p>	<p>5001 rue des Deux Canons 97490 Sainte-Clotilde</p>	<p>M et Mme POSSAMY Raymond</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1 - Cession en pleine propriété des parcelles 2 - Superficie totale = 248 m² 3 - Prix : 7 490,00 € (soit 30,00 €/m²) correspondant au prix de vente plancher mentionné dans l'avis des Domaines n° 411V1205/07 du 27 août 2007</p>
<p>AZ 591 (ex AZ 574)</p>	<p>370 m²</p>	<p>5001 rue des Deux Canons 97490 Sainte-Clotilde</p>	<p>SCI SASSY</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1 - Cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle. 2 - Superficie = 370 m² 3 - Prix : 11 100,00 € (soit 30,00 €/m²) correspondant au prix de vente plancher mentionné dans l'avis des Domaines n° 411V1205/07 du 27 août 2007</p>
<p>AZ 597 (ex AZ 575)</p> <p>AZ 595 (ex AZ 576)</p> <p>AZ 599 (ex AZ 577)</p>	<p>100 m² 80 m² 67 m² ----- 247 m²</p>	<p>5001 rue des Deux Canons 97490 Sainte-Clotilde</p>	<p>Mme Marielle CHAFFRE M Yoland CHAFFRE Mme Pascale MAUR (née CHAFFRE)</p>	<p>Les conditions de la vente sont :</p> <p>1 - Cession en pleine propriété d'une partie de la parcelle. 2 - Superficie totale = 247 m² 3 - Prix : 7 410,00 € (soit 30,00 €/m²) correspondant au prix de vente plancher mentionné dans l'avis des Domaines n° 411V1205/07 du 27 août 2007</p>

Par acte notarié en date des 27 et 28 avril 2006, la Ville s'est rendue propriétaire de la parcelle cadastrée anciennement AZ 36, d'une contenance de 2 106 m², auprès de la SIDR en raison de l'emplacement réservé n°259 au PLU relatif à l'aménagement paysager entre le Canal de Patates à Durand et la cité des Deux Canons. La commune s'est engagée par la suite à céder aux propriétaires riverains l'emprise de cette parcelle qui n'est pas concernée par cet emplacement réservé sur la base de l'estimation des services fiscaux.

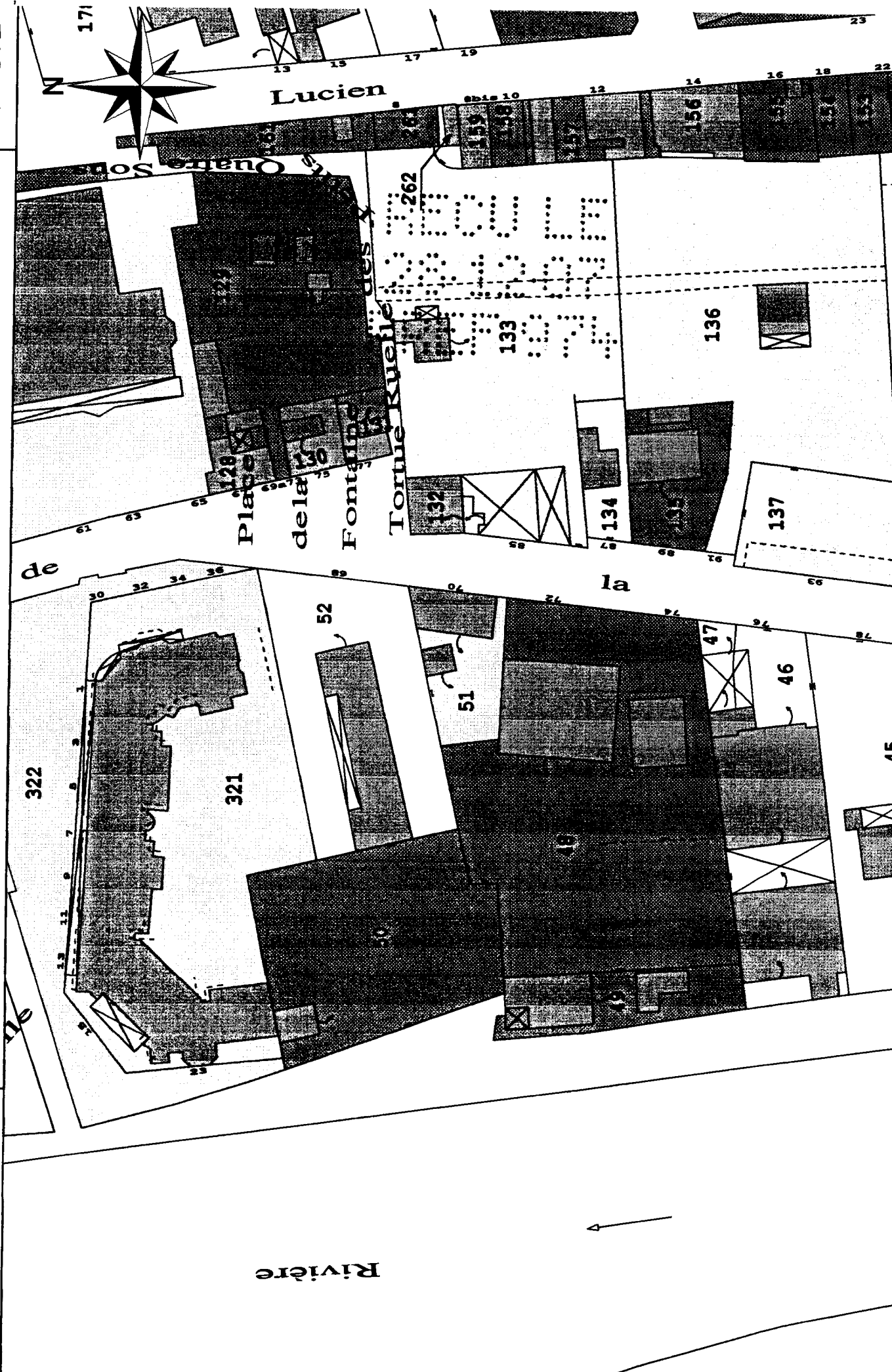
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 14/12/2007
 En annexe à la Délibération N° 0715-36

LE MAIRE




AH 51 Cession AISD

1 / 872



TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE
RECTIFICATIF**
**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS**
VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V0206/07
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur
Téléphone : 02 62 94.05.96
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@cp.finances.gouv.fr

1 Service consultant : SODIAC

2 Date de la consultation : 14/02/07

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Liquidation de la ZAC "Bas de la Rivière) -
Rétrocession à la Commune

4 Propriétaire : SODIAC

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint Denis – Bas de la Rivière

Diverses parcelles, selon détail, d'une superficie de 6 282 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-

Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-

Elements particuliers de plus value et de moins

value-Voies et réseaux divers :

Au PLU zone Upr

7 Situation locative Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 967 987 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

A Saint Denis le 08/10/07

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2007
En annexe à la Délibération N° 0745-26

LE MAIRE



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nelly MONGEIN

	Réf. Cadastre	Superficie	Montant
AC	0121	2 344	609 440
AC	0122	91	23 660
AC	0060	215	55 900
AC	0197	177	46 020
AC	0199	66	17 160
AH	0105	83	21 580
AH	0107	240	62 400
AH	0100	139	36 140
AH	0096	223	1
AH	0093	309	1
AH	0091	421	1
AH	0051	368	95 680
AH	0302	6 volumes (1)	3
AH	0322	1 606	1
		<u>6 282</u>	<u>967 987</u>

(1): Lots 3-4/5-7-8-11-13

